

# Formation initiale des élus CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail (SSCT)

Instances représentatives du personnel et Référents

## PUBLIC

Membres nouvellement élus du CSE (titulaires et suppléants)

## INTERVENANTS

- Formateur en santé et sécurité au travail
- Ergonome
- Clinicien du travail
- Juriste en santé au travail
- Toxicologue industriel

## SESSIONS INTER-ENTREPRISES

### DURÉE

**5 jours** (conformément à la Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021) : 3 jours+2 jours pour permettre un **travail intersession**

### DATES

[Télécharger le calendrier](#)

### LIEU

Locaux de l'ASTI, à Toulouse

### TARIF

[Télécharger le calendrier](#)

### SESSIONS INTRA-ENTREPRISE

Un besoin spécifique ? Élaborons ensemble un programme sur-mesure

## Accessibilité - PSH

- Locaux de l'ASTI accessibles PMR
- Merci de nous contacter pour évaluer les possibilités d'adaptation de la formation

## Certifications

- Certification Qualiopi délivrée à l'ASTI au titre de la catégorie « Actions de formation »
- ASTI, organisme agréé par la DREETS pour la réalisation des formations CSE

## Principes

Nos objectifs de formation sont centrés sur les principes suivants :

- inciter les participants à développer de la dynamique interne,
- munir les participants de méthodes, d'outils, de supports utilisables et de sources d'informations techniques et juridiques.

## Contexte réglementaire

À compter du **31 mars 2022**, les **nouveaux membres élus** intégrant le CSE de leur entreprise bénéficient d'une formation en santé, sécurité et conditions de travail d'une **durée minimale de 5 jours** (cf. [Article L2315-18](#) du Code du Travail).

## Objectifs

Permettre aux participants de :

- situer leur rôle et leurs missions en matière de santé et sécurité dans l'entreprise,
- être en mesure d'analyser une situation de travail,
- être en mesure d'analyser les accidents du travail,
- participer à la politique de prévention dans leur entreprise,
- dialoguer de manière constructive et s'organiser dans l'action.

## Programme

### JOURS 1 et 2 :

- **Champs et modalités d'action du CSE et de la CSSCT**
  - Les différentes attributions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail, d'environnement (intégration de nouvelle loi "Résilience et climat")
  - Son fonctionnement, ses moyens
  - Les sources d'information et les documents incontournables
  - Le recours à l'expertise
  - Le danger grave et imminent, le retrait du salarié
  - Les acteurs de la prévention internes et externes
- **Accident du travail : notions élémentaires**
  - Définition des accidents du travail, des accidents du trajet, la répartition en France
  - Mener une enquête après un accident du travail
  - Méthodologie d'analyse des accidents du travail : arbre des causes

### JOUR 3 :

- **Repérer les risques professionnels en lien avec les situations de travail de l'entreprise**
  - Les risques physiques
  - Les risques chimiques
  - Les risques psychosociaux (RPS)
  - Les risques biologiques
- **Mener des actions de prévention des risques professionnels en prenant en compte les dimensions techniques, organisationnelles et humaines**

Travail préparatoire, outils et ressources mobilisables, méthodes d'investigation :

- dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels - décryptage et contribution à l'élaboration du DUER
- pour la conduite d'une observation d'une situation de travail en conditions réelles et en fonction des expositions professionnelles des salariés (nouveaux produits chimiques, nouveaux locaux, inquiétudes remontées par les salariés...)





## JOUR 4 : Agir pour la préservation de la santé des personnes au travail

- **Comprendre le travail et ses enjeux pour la santé mentale**
  - Qu'est-ce que "travailler" ?
  - Les enjeux individuel et collectifs du travail
  - La dynamique de la souffrance et du plaisir au travail
  - Les nouvelles formes d'organisation du travail et les atteintes à la santé des personnes
- **Participer à la mise en œuvre d'une politique de santé au travail**
  - Se réapproprier le droit de la santé et de la dignité au travail :
    - > Focus sur l'obligation de sécurité et de prévention des violences au travail
  - Promouvoir la santé au travail avec les autres acteurs de l'entreprise :
    - > Co-évaluer les situations de travail, prévenir les risques, protéger les salariés
    - > Construire une veille, informer les salariés

## JOUR 5 :

- **La communication du CSE**
  - L'importance de la communication interne pour développer de bonnes relations avec la direction, les élus, les salariés : ordre du jour, conduite de réunions, élaboration d'un PV
  - Zoom sur les réunions exceptionnelles
  - Mettre en place des visites d'inspection périodiques
- **Déployer un plan d'action individuel pour se lancer dans la mission d' élu CSE + bilan**

## Pré-requis

Aucun pré-requis

## Méthodes pédagogiques

- Formation axée sur de l'apport de connaissances, des échanges et des études de cas concrets en relation avec les situations des participants
- Travaux en sous-groupes (analyse d'une ou plusieurs situations de travail) et jeux de rôle
- Utilisation de supports multimédia : écran interactif, vidéo-projection, internet

## Suivi et modalités d'évaluation

- Quizz, exercices
- **Travail inter-session** : travail de mise en application demandée à chaque participant afin de solidifier les acquis, avec restitution des travaux lors de la 5<sup>e</sup> journée de formation

## Délai d'accès à la formation

 **Formation réalisable en session intra-entreprise**

Possibilité de réserver la session de formation uniquement à vos salariés et d'adapter le contenu du programme aux caractéristiques de votre structure.

- Session inter-entreprises : inscription au plus tard 5 jours avant le démarrage de la formation
  - Session en intra-entreprise : mise en œuvre possible sous 1 mois compter de la date de signature du contrat
- Pour toute demande urgente en inter ou en intra, nous vous invitons à [nous contacter](#).



### VOS CONTACTS

Nos chargés de formation  
sont à votre écoute

Tél. : 05 34 63 84 30

E-mail : [formation@ast-i.org](mailto:formation@ast-i.org)

Adresse : 14, rue Michel Labrousse -  
31100 Toulouse

Envie d'être informé de nos prochaines  
sessions de formation ?

- [Lettre d'information](#) de l'ASTI
- Page [LinkedIn](#)
- Site internet <https://ast-i.org>